

Subvention Vélo – Règlement d’attribution

1 Critères d’attribution

- Les personnes physiques âgées de plus de 12 ans et légalement domiciliées sur la commune de Versoix peuvent bénéficier d’une subvention communale pour l’achat d’un vélo ordinaire ou d’un vélo à assistance électrique.
- Les subventions s’appliquent aux vélos ordinaires et vélos électriques achetés dans le canton de Genève.
- Les montants minimum d’achat pour pouvoir bénéficier de la subvention sont de CHF 600.- pour les vélos ordinaires et de CHF 1500.- pour les vélos électriques. Les accessoires ajoutés et faisant accroître la valeur du vélo ne sont pas pris en compte dans le prix d’achat.
- Les vélos d’occasion sont admissibles pour autant qu’ils aient été achetés dans un commerce référencé.
- Les subventions sont valables jusqu’au 31 décembre de l’année en cours ou jusqu’à épuisement du budget dévolu.
- La facture d’achat du vélo doit être datée de l’année au cours de laquelle est faite la demande de subvention communale.
- Les dépôts de demande de subvention peuvent être transmis jusqu’au 15 janvier de l’année suivante.
- Les personnes peuvent faire une demande de soutien financier tous les 5 ans à partir de leur première subvention communale reçue.

2 Procédure d’attribution

- Les personnes pouvant prétendre à la subvention doivent compléter le formulaire en ligne ([lien](#)) et transmettre les documents suivants :
 - o Copie d’une pièce d’identité
 - o Copie d’une preuve de domiciliation (facture nominative récente, etc.)
 - o Copie de la preuve d’achat du vélo (facture) datée de l’année en cours (ou année précédente si le dépôt a lieu entre le 1^{er} et 15 janvier de l’année suivant l’achat).
- En cas de validation du dossier, la subvention leur sera transmise dans un délai de 1 à 2 mois.

3 Montants forfaitaires attribués

- Vélo ordinaire : CHF 100.-
- Vélo à assistance électrique : CHF 200.-

4 Subventions cantonales

- L’achat d’un vélo-cargo, la formation à la conduite de vélo et le test d’un vélo électrique ou vélo-cargo disposent de subventions cantonales : <https://www.ge.ch/subventions-velo>